



WWW.ESCALADECANADA.CA

## CLIMBING ESCALADE CANADA PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE (PÉN)

### 1. PHILOSOPHIE

Le Programme de l'équipe nationale (PÉN) de Climbing Escalade Canada (CEC) identifie les athlètes de *Train to Compete*, *Learn to Win stages of development* et supporte leur progression dans *Train to Win*, *Live to Win*. Le PÉN se divise en trois niveaux:

- 1) Sélection nationale – doit être âgé de 16+ ans
- 2) Sélection de développement – doit être âgé de 16+ ans
- 3) Sélection de talent identifié – doit être âgé entre 16-21 ans

Le PÉN s'aligne avec les stratégies de Haute performance de CEC ainsi qu'avec les partenaires financiers tels que Sport Canada et *À nous le podium* (ANP).

### 1.2 LES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Le PÉN a pour objectifs:

- 1) de supporter les grimpeurs et grimpeuses de compétitions canadien(nes) à tous les niveaux de développement de la Haute performance dans le but d'augmenter le nombre d'athlètes canadiens se classant dans le top 10 des Coupes du monde, des Championnats du monde et des Jeux Olympiques.
- 2) de préciser les exigences et les attentes envers les athlètes et les parties prenantes de façon claire et cohérente.

### 2. EXIGENCES DU PROGRAMME ET SOUTIEN

Le PÉN supporte les athlètes afin que ces derniers améliorent leur performance en augmentant l'encadrement de l'Entraîneur national (EN), de l'équipe de soutien intégré (ÉSI) ainsi qu'en offrant des ressources de Haute performance.

L'admissibilité d'un athlète au PÉN est déterminée s'il ou elle répond aux exigences de performance élaborées à la Section 3. Celles-ci seront révisées à chaque saison:

- 1) **Le 1<sup>er</sup> janvier suivant la fin de la saison des Coupes du monde précédente.**

## 2) 2 semaines suivant le Championnat National ouvert.

Les athlètes qui ne maintiennent pas les critères de performance élaborés à la Section 3; ou qui ne se conforment pas aux exigences du PÉN présentées à la Section 2.1 et qui demeurent ainsi trois (3) mois après la date que ceci est devenu apparent; ou qui, sans avoir une bonne raison, ne compétitionnent pas aux compétitions ciblées; ou qui, sans avoir une bonne raison, ne participent pas aux programmes d'entraînement officiels; ou qui ont commis une violation des politiques ou règlements de CEC, nationales ou internationales, ou qui discréditent le sport; peuvent être retirés du programme après considération du Directeur de la Haute performance, de l'entraîneur nationale, du Comité de Haute performance et du Directeur général.

1. En premier lieu, l'Entraîneur national discutera avec l'athlète, l'informerá des craintes, et ils s'entendront sur une période de temps suffisante pour permettre à l'athlète de remédier à la situation.
2. Si la situation n'est pas remédiée, l'Entraîneur national consultera le Comité de la Haute performance et le Directeur général pour prendre la décision de retirer l'athlète du programme.

### 2.1 EXIGENCES DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes doivent respecter et maintenir toutes les exigences du PÉN présentées dans le tableau ci-dessous:

	Sélection nationale	Sélection de développement	Sélection de talent identifié
Se conformer aux règles, codes de conduite et éthique et politiques de médias sociaux, et agir conformément avec d'autres instances nationales et internationales (CCES, WADA, etc.)	✓	✓	✓
Signe et se conforme à l'entente de l'athlète du Programme de l'équipe nationale	✓	✓	✓
Être admissible à compétitionner pour le Canada (posséder un passeport canadien valide)	✓	✓	✓
Posséder une adhésion CEC valide	✓	✓	✓
Suivre les plans d'entraînement planifiés par l'EN et en collaboration avec l'entraîneur personnel	✓	✓	n/a
Participer aux rencontres trimestrielles (en personne ou de façon virtuelle) avec l'EN	✓	✓	n/a

Participer aux évaluations annuelles de forme physique et de l'ÉSI



## 2.2 SOUTIEN DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Les athlètes qui respectent et maintiennent les exigences PÉN pourront bénéficier des ressources et du soutien de la Haute performance proposés dans le tableau ci-dessous:

	Sélection nationale	Sélection de développement	Sélection de talent identifié
Sessions d'observation avec l'EN et le personnel de l'ÉSI dans l'Environnement d'entraînement quotidien (EEQ) tel que le budget le permet. L'entraîneur personnel a le droit d'être présent.			
Soutien de l'EN lors d'événements ciblés tel que le budget le permet			
Rencontres trimestrielles avec l'EN afin de discuter et de soutenir les Plans annuels d'entraînement (PAE)			
Invitations à l'Équipe nationale d'entraînement et aux camps de sélection			
Sourçage de CEC de personnel ÉSI			
Surveillance de l'athlète et évaluations de la performance			
Opportunités de mentorat avec les athlètes de la Sélection nationale			

## 3. CRITÈRES DE PERFORMANCE DU PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

### 3.1 SÉLECTION NATIONALE

OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection nationale ont un top 10 d'objectifs lors des Coupes du monde, des Championnats nationaux et pour se qualifier pour les Jeux Olympiques.

---

### CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. 2 classements dans le top 20 lors d'une Coupe du monde (discipline simple) dans les 6 mois précédents

OU

ii. Classements dans le top 30 d'une discipline combinée lors du plus récent Championnat mondial

OU

iii. 3 classements lors de demi-finales de la saison précédente ou actuelle des Coupes du monde (toute discipline ou combinaison)

### 3.2 SÉLECTION DE DÉVELOPPEMENT

---

#### OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection de développement ont pour objectif de progresser vers la Sélection nationale.

---

#### CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. Classement unique Top 35% lors de la Coupe du monde et du Championnat du monde (ex: 35<sup>e</sup> sur 100) au cours des six derniers mois.

OU

ii. Pourcentage moyen d'au moins 50% ou plus à 3 compétitions mondiales au cours de la saison la plus récente.

OU

iii. Classement dans le Top 30 au cours des compétitions mondiales classements combinés ou au cours de la saison de compétitions mondiales la plus récente.

OU

iv. Classement combiné dans le Top 50 aux Championnats du monde

OU

v. Classement au Top 8 lors du Championnat national ouvert (discipline unique) de la saison actuelle.

### 3.3 SÉLECTION DE TALENT IDENTIFIÉ - MAX 4 ATHLÈTES

La sélection de talent identifié est restreinte aux athlètes âgés entre 16 et 21 ans.

#### OBJECTIF DE PERFORMANCE

Les athlètes de la Sélection de talent identifié ont pour objectif de progresser vers la Sélection de développement.

#### CRITÈRES DE PERFORMANCE

Exigences minimales d'admissibilité:

i. Classement dans le Top 10 au Championnat du monde Junior le plus récent.

OU

ii. Classement dans le Top 8 au Championnat national ouvert le plus récent.

OU

iii. Être dans le classement Top 50% dans une discipline unique au cours de la saison des Coupes du monde la plus récente ou lors du plus récent Championnat du monde (ex: 50<sup>e</sup> sur 100)

### 4. CAMP DE SÉLECTION

Les athlètes qui terminent dans le Top 8 du Championnat national ouvert et/ou qui sont admissibles aux critères ci-haut seront invités à participer au camp de sélection du PÉN (un pour chaque discipline ou peut être combiné).

Les résultats du camp de sélection représentent une catégorie dans le classement du PÉN. Voir le tableau ci-dessous.

Les dates et le lieu du camp de sélection seront annoncés un minimum de 3 mois à l'avance.

### 5. CLASSEMENTS PÉN

Les athlètes qui se classifient pour le PÉN seront évalués selon les catégories de performance ci-dessous. L'écart de score de l'athlète sera sur 100. Ce score représente l'écart entre l'athlète et le plus haut niveau du sport. Le plus petit écart est classé en premier.

Catégorie de performance	Points
A. Classements IFSC (les plus récents)	50
B. Classement aux Nationaux ouverts (saison actuelle)	25
C. Classement du camp de sélection	17
D. Évaluations basées sur les compétences	5
E. Caractéristiques de performance élite	3
<b>total</b>	<b>100</b>

## A. Classements IFSC

Les points de cette catégorie se basent sur les classements de la saison la plus récente.

Les points sont la somme des 2 meilleurs classements + bonus de conformité.

- Les points pour le Bonus de conformité s'appliquent lorsque 2 classements ou plus sont indiqués et si un athlète obtient un classement à un niveau élevé. Ex: L'athlète a 1 x Classement Top 5 et 2 x Classement Top 20.
- Classements Top 2 (20pts pour Top 5 + 15pts pour Top 20) + Bonus de conformité (7pts pour 2 x Top 20)= 42pts

Ceci s'applique à toutes les disciplines de façon individuelle.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 50.

Classement	Points	Bonus de conformité (Classements de 2 ou plus)
Top 5	20	10
Top 20 (comptant 45 athlètes minimum)	15	7
Demi-finale/ Cycle de 16 (comptant 45 athlètes minimum)	12	5
Top 30% du champ	10	3
Top 50% du champ	7	2
Top 75% du champ	4	1

## B. Classements Nationaux ouverts

Les points de cette catégorie se basent sur les classements au Championnat national ouvert.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 25.

Classement	Points	Classement	Points
1 <sup>er</sup>	25	5 <sup>ème</sup>	8
2 <sup>e</sup>	20	6 <sup>e</sup>	7
3 <sup>e</sup>	16	7 <sup>e</sup>	6
4 <sup>e</sup>	10	8 <sup>e</sup>	4
9 <sup>e</sup> – 15 <sup>e</sup>	2	16 <sup>e</sup> – 20 <sup>e</sup>	1

## C. Classement au Camp de sélection

Les points de cette catégorie se basent sur les classements cumulés de toutes les simulations de compétitions lors du camp de sélection de l'équipe nationale.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 15.

Classement	Points	Classement	Points
1 <sup>er</sup>	15	5 <sup>e</sup>	5
2 <sup>e</sup>	12	6 <sup>e</sup>	4
3 <sup>e</sup>	9	7 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	6	8 <sup>e</sup>	2

## D. Évaluations basées sur les compétences

Les points de cette catégorie sont assignés en utilisant les évaluations basées sur les compétences lors des événements IFSC et/ou lors des camps d'entraînement de l'équipe nationale. Ces évaluations seront effectuées par les entraîneurs de l'Équipe nationale et des experts de certains domaines (conseillers de force et conditionnement) qui utilisent des rubriques déjà établies et des protocoles d'évaluation standard. Ces outils d'évaluation seront disponibles sur le site de CEC avant les championnats nationaux.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 5.

## E. Caractéristiques de performance élite

Les points de cette catégorie sont assignés selon les démarches que les athlètes entreprennent pour devenir un athlète élite. Les évaluations de cette catégorie seront effectuées à l'aide d'entrevues et d'application au camp d'entraînement et/ou lors de visites à l'Environnement d'entraînement quotidien (EEQ) par le DHP/EN ou par tout autre membre du Comité de Haute performance.

Le nombre maximal de points de cette catégorie = 3.

Caractéristiques de performance élite:

- a) A un plan annuel d'entraînement (PAE) périodisé par l'entraîneur
- b) A des composantes d'entraînement sur le mur et sans le mur (ex: plan de force et de conditionnement physique)
- c) Utilise une équipe de soutien intégré (ESI) incluant un médecin sportif, un entraîneur de la performance mentale et tout autre expert sportif.
- d) A une méthode systémique d'identifier les écarts de performance personnelle.
- e) Participe à des activités complémentaires d'entraînement (parcours, gymnastique, ou autres activités de mouvement/force)

Nombre de caractéristiques de performance élite	Points
3+	3
2	2
1	1
0	0

## 6. EXEMPTIONS

### 6.1 EXEMPTIONS À UN ÉVÉNEMENT

Les athlètes de la Sélection de talent identifié peuvent demander une exemption au Championnat national et/ou au camp de sélection. Les exemptions peuvent être accordées SI l'athlète peut démontrer que de participer au Championnat ou au Camp affectera directement son habileté de performer au Coupe du monde. Les exemples incluent :

- Un conflit avec une Coupe du monde
- La proximité à la prochaine Coupe du monde pouvant créer une logistique de déplacement préjudiciable à la performance de l'athlète

- Un conflit avec une autre opportunité d'entraînement ou de développement dont l'athlète peut facilement démontrer que cette dernière offre plus d'avantages

Les requêtes pour une exemption à un événement doivent être faites par écrit et envoyées au DHP au plus tard un mois avant l'événement en question.

Les requêtes d'exemption tardives ne seront pas considérées.

## 6.2 EXEMPTION POUR BLESSURE

Les athlètes du Programme de l'équipe nationale peuvent demander une exemption pour blessure aux Championnats nationaux ou aux camps de sélection. Les requêtes d'exemption pour blessure doivent être accompagnées d'un document officiel de la part d'un professionnel de la médecine sportive et elle seront évaluées et surveillées par l'équipe médicale sportive de CEC.

Les athlètes qui reçoivent une exemption pour blessure peuvent être sélectionnés au Programme de l'Équipe nationale après considération de:

- La nature de la blessure, le pronostic de guérison et autres recommandations de l'équipe médicale
- Classements dans d'autres catégories de performance du classement du PÉN.

Les requêtes d'exemption pour blessure peuvent être envoyées à tout moment. Toutefois, elles doivent être accompagnées de la documentation de médecine sportive telle que: la date de la blessure, le diagnostic, le pronostic, et le plan de guérison. L'équipe de médecine sportive de CEC pourrait exiger d'autres documents au besoin.

Les requêtes d'exemptions pour blessure sans le minimum de documentation requise de médecine sportive seront refusées.

## 7. COUPES DU MONDE, CHAMPIONNATS ET SÉLECTIONS POUR LES JEUX MAJEURS

Les athlètes sélectionnés à la Sélection de développement ou à la Sélection de talent identifié **ne se qualifient pas** automatiquement pour les Coupes du monde, les Championnats du monde ou pour les Jeux majeurs.

Dès que le calendrier officiel de IFSC 2019 est annoncé, un addendum sera ajouté afin de détailler le processus de sélection pour chaque événement IFSC, et ceci pour chaque Sélection.

## 7. CONFIDENTIALITÉ

Il est important, pour l'intégrité du PÉN, que les règles de confidentialité soient respectées par les athlètes, les professionnels ÉSI personnels, l'équipe IST, et les employés de CEC lors de discussions qui pourraient avoir un rapport avec les stratégies de Haute performance. Un athlète ou un membre du PÉN qui briserait cette entente de confidentialité pourrait être retiré du PÉN.

## ANNEXES



## A. LES CRITÈRES MINIMAUX DE PERFORMANCE POUR LES SÉLECTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE TALENT IDENTIFIÉ

Ce tableau présente les standards de performance minimaux requis afin d'être sélectionné de façon conditionnelle pour les événements futurs de la même saison de la Coupe du monde.

Discipline	Sélection	Standard de performance minimal
<b>Bloc</b>	Sélection de développement	Classement unique de Top 40% OU moyenne de classements top 45% (minimum 2)
<b>Bloc</b>	Sélection de talent identifié	Classement unique de Top 50% OU moyenne de classements top 55% (minimum 2)
<b>Difficulté</b>	Sélection de développement	Classement unique de Top 50% OU moyenne de classements top 55% (minimum 2)
<b>Difficulté</b>	Sélection de talent identifié	Classement unique de Top 60% OU moyenne de classements top 60% (minimum 2)
<b>Vitesse</b>	Sélection de développement	Temps officiel = avoir une moyenne de 16 cycles de temps de qualification pour la saison + 0,5s (minimum de 2 événements)
<b>Vitesse</b>	Sélection de talent identifié	Temps officiel = avoir une moyenne de 16 cycles de temps de qualification pour la saison + 0,75s (minimum de 2 événements)